OPINION

DE M. DE MONTESQUIOU

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

SUR la liquidation de la dette publique.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

VOUS avez une dette immenſe à payer ; vous l'avez reconnue avec une loyauté digne de la Nation que vous repréſentez. Mais le caractère dont vous êtes revêtus vous impoſe une obligation encore plus ſacrée, celle de mettre un terme aux maux du Peuple. Épuiſé par deux ſiècles de déprédation, va-t-il renaître, ou continuer de languir ? La Révolution ſera-t-elle heureuſe pour lui ? y ſera-t-il attaché par ſon bonheur ? Voilà ſur quoi vous avez à prononcer aujourd'hui.

Les dépenſes indiſpenſables de l'Etat, l'intérêt des dettes conſtituées & les frais du Culte emploieront inévitablement un ſubſide de 450 à 500 millions.

A

Indépendamment de cette ſomme, ſi vous continuez d'atermoyer vos anciens & vos nouveaux Créanciers, il faut pourvoir aux intérêts de 1,900 millions de dettes exigibles, à l'intérêt de 400 millions d'aſſignats, & à quelques rembourſemens annuels. Pouvez-vous faire ſupporter au Peuple François cette double charge ? Non, j'oſe l'affirmer, vous ne le pouvez pas, & j'en appelle au ſentiment intime de tous ceux qui m'entendent. Vous ne devez donc pas l'entreprendre, & vous êtes dans la cruelle alternative, ou de compromettre l'autorité nationale par des ordres inexécutables, ou de manquer à tous vos engagemens.

Cependant vous êtes rentrés en poſſeſſion d'un Domaine immenſe; vous avez la volonté d'en tranſmettre la valeur à vos Créanciers. On vous propoſe de leur diſtribuer en paiement des lettres de change payables à vue en terres. Ceux qui vous le propoſent prétendent qu'en prenant ce parti, vous êtes loyalement acquittés, & que, par cette meſure, vous épargnez à la Nation la honte qui la menace, à vos Créanciers le déſeſpoir, & au Peuple cent vingt millions d'impôts. A cette grande & ſalutaire idée on oppoſe une foule d'objections parmi leſquelles pluſieurs ont pu faire impreſſion. Je vais les reprendre toutes, &, s'il eſt poſſible, les analyſer avec ordre.

Avant d'entrer en matière, je m'expliquerai ſur un point de fait dont on ſe ſervira pour combattre mon premier calcul. Le revenu des biens ci-devant eccléſiaſtiques, vous dira-t-on, doit balancer du moins une partie des intérêts de la dette exigible, & ce re-

venu doit être déduit des 120 millions désignés comme une charge pour le Peuple. Ce n'est point par inadvertence que je ne fais pas cette soustraction. Quelque parfait que soit le système des impôts de 1791, il aura le sort des meilleures institutions, quand elles sont nouvelles. Perception, administration, principes, tout sera neuf. Le bénéfice du temps, de la routine même lui manquera. Il est donc d'une prévoyante sagesse d'accumuler, pour cette première année, de grandes ressources; & je crois nécessaire d'y destiner le revenu des Biens nationaux qui seront encore dans vos mains, ainsi que la contribution patriotique de 1791. On ne peut considérer le Royaume dans son état intérieur & dans ses relations politiques, sans être pénétré de l'importance dont il est que nous puissions nous montrer l'année prochaine d'une manière digne de nous à nos amis & à nos ennemis.

Je passe à la question.

L'argent, vous a-t-on dit, disparoîtra entièrement vis à-vis des assignats, lorsqu'ils seront multipliés comme on vous propose de le faire, & déja il s'est caché devant ceux qui existent, au point de rendre très-embarrassant le service du Trésor public & celui de tous les atteliers qui exigent des paiemens de salaires. Cette objection, la première de toutes, présente d'abord un fait dont les causes méritent d'être recherchées, & ensuite une prophétie alarmante. Après avoir examiné le fait, je passerai au mérite de la prédiction.

Peut-être pourrois-je me dispenser de justifier les Assignats du reproche qu'ils essuient, en prouvant

qu'il étoit impoſſible de s'en paſſer. Il ſuffiroit de vous rappeller que long-temps avant leur émiſſion, le numéraire étoit de la plus exceſſive rareté; que les revenus de l'Etat n'étoient point payés; que le Tréſor public ne ſubſiſtoit que par une reſſource extraordinaire, & que cette reſſource unique étoit une monnoie fictive qui ne circuloit que dans la Capitale, qui la ſurchargeoit exceſſivement, & qui n'étoit d'aucun uſage pour les Provinces. Vous n'avez pas oublié que les anticipations ſur les revenus de tout genre, ce fruit empoiſonné de l'induſtrie miniſtérielle & financière étoient un moyen uſé, qu'elles coûtoient, en pure perte, 15,800,000 livres par an, & que le diſcrédit total ne permettoit plus de les renouveller. Vous ſavez que la Caiſſe d'Eſcompte, qui ne poſſédoit qu'un capital de 100 millions, avoit déja fourni pour 170 millions de ſes billets, & qu'inceſſamment cette ſomme eût été doublée; que ces billets appuyés ſur une fauſſe baſe étoient un véritable papier-monnoie du genre de ceux qu'on ne peut trop ſe hâter de proſcrire, qu'enfin il étoit bien heureux de leur pouvoir ſubſtituer des aſſignats établis ſur le meilleur & le plus ſolide des gages. Ces aſſignats vous ont tirés de la plus épouvantable criſe; ils vous ont épargné la honte & le malheur d'une ſuſpenſion totale de paiement. On ne pouvoit donc s'en paſſer. Mais on les accuſe d'avoir augmenté ou prolongé la rareté des eſpèces: c'eſt ce fait que nous allons examiner.

L'argent eſt le premier beſoin des Nations formées

en société, puisqu'il est l'intermédiaire convenu de tous les échanges; dès lors, comme toutes les denrées de première nécessité, il devient un objet de sollicitude, toutes les fois que des circonstances alarmantes font naître des craintes, ou réelles, ou imaginaires. Ces craintes & le resserrement qui en est la suite, ont été remarquables dans tous les temps de révolution. Une Constitution nouvelle, des haines de parti, l'espoir ou l'intrigue des mécontens, l'inquiétude des simples spectateurs, l'incertitude des évènemens, tout concourt à inspirer des précautions dont l'effet est de receler ce qui, d'un moment à l'autre, peut devenir nécessaire. L'alarme doit être bien plus grande & bien plus générale, lorsque la fortune d'une grande partie des Citoyens se trouvant liée à la fortune de l'Etat, les affaires publiques ne présentent que désordre & pénurie. Ainsi l'argent devient nécessairement rare dans un pays où la Constitution est vivement combattue, & où l'on voit en même-temps le Trésor public épuisé, le Peuple aux abois, & les Créanciers de l'Etat justement effrayés.

Telle est, malheureusement, notre position. Peut-on s'étonner de l'effet, lorsque la cause est si évidente? Cette cause est très-indépendante de l'existence des assignats : ainsi, pour rétablir l'abondance, il s'agit seulement d'affermir la Constitution, d'ôter toute espérance à ses ennemis, de les enchaîner au nouvel ordre de choses, par leur propre intérêt, & en même-temps de diminuer le malheur du peuple, les embarras du Trésor

public, & l'inquiétude des créanciers : alors l'argent reparoîtra, parce qu'il existe, parce que son existence est perdue pour ceux qui le possèdent, tant qu'il est oisif, & qu'au moment où les craintes cessent, l'intérêt individuel reprend nécessairement tout son empire. Mais, est-ce dans la plus horrible détresse qu'il falloit attendre ces fruits tardifs du courage & du temps? Il étoit nécessaire de pourvoir au moment & de remplacer d'une manière quelconque le numéraire qui, chaque jour, se déroboit à nos besoins. Ce remplacement, inférieur, peut-être, au vuide qu'il eût fallu remplir, a peu changé la proportion qui existoit entre les espèces circulantes & les denrées de consommation ordinaire. Aussi leur prix n'a point éprouvé de variation ; mais lorsqu'il s'est répandu un nouveau numéraire, dont les plus petites pièces étoient de deux cents livres, la monnoie, rare depuis long-temps, est devenue un objet de spéculation. Toutes celles du commerce ont pour base des besoins, & la seule concurrence en prévient l'abus. Les acheteurs d'argent se sont trouvés aux ordres d'un très-petit nombre de vendeurs ; ils y ont perdu, cela devoit être ; car, pour perdre sur une denrée quelconque, il suffit que le nombre de personnes qui veulent la donner en échange, soit plus grand que celui de ceux qui la recherchent. Il étoit possible d'opposer à cet inconvénient des mesures qui tendissent à rendre moins fréquente la nécessité de l'échange. Une proportion differente dans la division des assignats, eût seule apporté un changement notable dans l'ef-

fet de ces négociations, en rendanr les appoints plus faciles à payer. Tel qui cherchoit ſoixante-ſept écus n'en auroit plus cherché que quatre : une fabrication de monnoie de cuivre ou de billon, une émiſſion de petite monnoie d'argent, ni aſſez bonne pour être reſſerrée ou exportée, ni aſſez mauvaiſe pour tenter les Étrangers d'en introduire dans le Royaume, & ſur-tout une grande facilité accordée à la circulation des aſſignats euſſent rendu preſque inſenſible le moment de la crife.

Au lieu de cela, qu'a-t-on fait ? tout ce que les ennemis de la révolution euſſent conſeillé pour décréditer les aſſignats. Ils n'ont pas été plutôt créés, que dans toutes les caiſſes on a défendu de les recevoir, dès qu'on auroit un prétexte pour les refuſer; de ſorte que le peuple a pu croire que le Gouvernement mettoit une grande différence entre cette monnoie & les écus, qu'il ne s'en ſervoit même que pour lui enlever ſon argent. Vous avez été pourſuivis ici par un projet de Décret qui transformoit cet abus en loi : Votre ſageſſe s'y eſt conſtamment refuſée & certes, ſi vous l'euſſiez adopté, le mal étoit ſans remède. Que l'on faſſe donc le contraire de tout ce qui a été fait juſqu'ici ; que les aſſignats jouiſſent par-tout de la plus grande faveur; qu'une diviſion nouvelle les rende plus propres aux différens échanges & à tous les appoints; qu'une forte émiſſion de petite monnoie aille au ſecours du peuple, & alors l'inquiétude ſe calmera; alors on verra diminuer ſenſiblement un mal qui n'a pour origine que le défaut de prévoyance ou les plus fauſſes combinaiſons.

Les premiers aſſignats étoient donc indiſpenſables : ils ont rendu un grand ſervice à la choſe publique, en ſuppléant à la rareté des eſpèces dont jamais ils n'ont été la cauſe, & dont il étoit ſi facile de faire diſparoître l'effet. Paſſons à ce qui concerne l'avenir, & ſuivons le même ordre de raiſonnement pour les nouveaux aſſignats que l'on vous propoſe de créer.

Sont-ils indiſpenſables ? Produiront-ils le mal que l'on préſage? Doit-on au contraire en eſpérer le bien que l'on vous promet ?

Le premier beſoin du peuple eſt ſans contredit, la diminution des impôts, & il eſt impoſſible de les diminuer ſans décharger le Tréſor public d'une grande partie des intérêts de la dette & des rembourſemens annuellement promis. Il eſt également impoſſible, car cela ſeroit injuſte, de modérer les intérêts ſans rembourſer. Pour être en état de le faire, il faut un moyen qui ſupplée à l'argent qui vous manque. Vous le trouvez dans la valeur des immeubles dont la Nation peut diſpoſer. Cette valeur n'eſt pas de nature à être diſtribuée réellement; mais elle peut être repréſentée par un ſigne de convention qui d'un moment à l'autre deviendra la choſe même. Cette diſtribution anticipée de valeurs, n'étant que fictive, invite tous ſes poſſeſſeurs à la réaliſer; on leur en donne les moyens; les immeubles leur appartiennent d'avance; il ne s'agit, pour eux, que de procéder au partage par la voie de l'adjudication, & rien n'eſt plus eſſentiellement ſimple. Mais de ſemblables valeurs dérivant d'une propriété publique ne peuvent pas être bonnes pour quelques Citoyens,

ſans l'être également pour tous. C'eſt de la loi qu'elles tiennent leur caractère. La loi appartient à tous, & ne peut favoriſer excluſivement perſonne ; il faut donc que ces valeurs puiſſent être tranſmiſes ſans négociation & ſans riſque; elles doivent donc être une monnoie, & c'eſt ſous ce rapport qu'il faut les conſidérer pour en juger l'effet. Examinons d'abord s'il eût été poſſible d'arriver au même but en ſuivant la route ordinaire, c'eſt-à-dire, en vendant pour payer, au lieu de payer pour vendre.

On vous a dit que la vente des anciens domaines de l'Egliſe ſe feroit fort bien ſans aucun ſtimulant ; que c'étoit un ſoin ſuperflu de créer un nouveau numéraire pour les acheter ; qu'il exiſtoit plus de deux milliards en eſpèces dans le Royaume ; que cette ſomme jointe à 400 millions d'aſſignats exiſtans & à ceux qu'il faudra y ajouter encore, ſuffiroit & au-delà pour acheter les biens du Clergé. Mais ceux qui calculent ainſi, ont-ils ſongé que ſur cette ſomme il faut prélever celle dont les beſoins journaliers de vingt-ſix millions d'hommes exigent l'emploi, & dont on ne peut, ſous peine de la vie, changer la deſtination? Ont ils conſidéré que la culture emploie d'immenſes capitaux; que le Commerce en abſorbe d'autres preſqu'auſſi conſidérables; que les Manufactures n'exiſtent que par eux; que la ſeule circulation des peuples au Tréſor public par les impôts, & du Tréſor public aux Citoyens, par mille verſemens divers, met en mouvement 600 millions qui ne peuvent ceſſer un ſeul inſtant d'y être? S'il étoit poſſible de ſupputer la ſomme

des salaires d'un seul jour, soit dans l'Administration, soit dans l'armée, soit dans les ports, soit dans les atteliers, soit même dans la domesticité, pourroit-on assurer qu'il existe un superflu dont il fût possible de détourner le cours pour le porter vers les acquisitions ? Depuis plus de vingt ans, dix mille terres sont à vendre dans le Royaume, & personne ne les achete. Pourquoi ? Parce que nous manquons de la denrée avec laquelle on acquiert des biens fonds, & c'est dans cet état de stagnation générale qu'on espéreroit vendre, avec quelqu'avantage, une quotité d'immeubles égale, supérieure peut-être à celle du numéraire, ou réel, ou fictif que nous possédons. Non, Messieurs, vous savez trop bien quelle surabondance il faut pour que tous les emplois lucratifs étant remplis, on se détermine à venir demander à la terre sa fidèle, mais modique rétribution. Etablissez-la donc cette surabondance, sans laquelle vos ventes se feront mal, se feront lentement, ne se feront peut-être jamais. Songez qu'en attendant, il s'accumulera des intérêts énormes. L'échéance des remboursemens arrivera, il faudra les suspendre. Vous vous verrez forcés d'écraser ce malheureux peuple que vous pouviez sauver, & vous n'aurez pas même des consolations dans l'avenir. Rembourser pour vendre, est donc le seul moyen de décider, de hâter les ventes. La nouvelle émission d'assignats est donc d'une nécessité absolue. Vainement on se flatteroit d'y suppléer, en admettant les effets publics dans les paiemens : les tranquilles capitalistes qui les possèdent, sont accoutumés à une

jouiſſance paiſible. Ils ne renonceront qu'à la dernière extrémité à un revenu trop conſidérable, trop commode ſur-tout. La ſeule crainte de la banqueroute peut les engager à s'en défaire, & cette crainte qui nous aſſiège, porte à tout réaliſer en écus, à les enfouir, ou à diſparoître avec eux. Les titres de charges ne préſentent pas, il eſt vrai, les mêmes motifs; mais que de formalités leur échange n'exigeroit-il pas? Comment purger les hypothèques dont elles ſont grevées? Comment approprier les objets d'acquiſition à telle valeur préciſe? Que d'entraves, que d'embarras, quel retreciſſement à la concurrence, & pendant ce temps-là que deviendront nos domaines? Ils diminueront tous les jours de valeur. Chaque Municipalité en diſpoſera. L'habitude d'en jouir ſe transformera en droit, & c'eſt alors que les acquéreurs alarmés craindront avec raiſon de ſe voir entourés d'ennemis dans chacun des lieux où ils voudroient devenir propriétaires. Les aſſignats parent à tous ces inconvéniens, ou les préviennent. Ils ſont donc indiſpenſables.

Une ſeule objection m'a paru avoir quelque ſolidité. On ſe croit incertain de la valeur du gage deſtiné à être repréſenté par les aſſignats; mais du moins cette objection ſuppoſe que, ſi le gage étoit égal ou ſupérieur à ce qui le repréſente, il n'y auroit aucune inquiétude raiſonnable à concevoir; peut être pourrois-je me permettre ici d'adreſſer quelques repréſentations aux deux Comités chargés des affaires Eccléſiaſtiques, l'un pour la régie, l'autre pour l'aliénation,

ſur ce qu'ils ne nous ont pas encorefourni la véritable réponſe, en nous donnant, non des préſomptions, mais des états complets. Il eſt probable qu'ils s'en occupent; mais du moins, en attendant, nous avons, ſur cet objet, des apperçus auſſi vraiſemblables que ſatisfaiſans. J'ai vu depuis quelques jours dans les bureaux Eccléſiaſtiques, & j'ai entre les mains un travail d'évaluation fait d'après le compte rendu par douze cent quatre-vingt-ſix Municipalités priſes, non dans le Cambréſis, non en Flandre, ni dans les autres Provinces connues pour être ſi riches en biens Eccléſiaſtiques, mais dans le Département de Paris, la Ville exceptée, & dans ceux de Seine & Marne, & de Seine & Oiſe. Il réſulte de ce compte une très-grande probabilité, pour ne rien dire de plus, que le revenu territorial des Domaines nationaux dans tout le Royaume, s'élève au-delà de 132 millions. Il faut ajouter à cette ſomme le prix des poſſeſſions que renferment la Ville de Paris & les autres grandes Villes, la valeur des bâtimens d'habitation, le revenu attaché aux Cures dont l'évaluation n'eſt pas compriſe dans l'état dont je parle, & enfin les anciens Domaines de la Couronne. Je crois donc ne rien exagérer, en portant le capital dont nous avons la diſpoſition, au-delà de quatre milliards; les bois y ſont dans la proportion du quart au cinquième, ainſi nous pouvons, en les reſervant, compter encore au moins ſur trois milliards, & vous ſavez que, pour acquitter la dette exigible,

& pour abſorber les aſſignats, il n'en faut pas, à beaucoup près autant : une raiſon qui me ſemble très-forte, vient à l'appui de ce calcul. Si nous nous trompions beaucoup dans nos évaluations, de combien de preuves ne ſerions-nous pas accablés par les nombreux intéreſſés à la conſervation des biens Eccléſiaſtiques ? Ils diſent bien que nos calculs ſont chimériques ; mais ils ne les réfutent pas par d'autres calculs plus poſitifs, & cependant ils ſont à la ſource. S'ils avoient des faits à citer, répéteroient-ils ſi ſouvent que, tôt ou tard, le Clergé rentrera en poſſeſſion de ſes biens, & en chaſſera de ſacriléges uſurpateurs ? Ils ſentent à merveille que leur éloquence échouera contre l'intérêt des porteurs d'aſſignats ; & qu'en leur retraçant les horreurs du ſyſtême, ils ne feroient que les exciter à prendre au plutôt poſſeſſion de quelque Abbaye, pour ſe mettre à l'abri de tout danger. Leurs citations, au reſte, ne ſont pas heureuſes, ou du moins ne nous ſont pas applicables. Eſt-il une époque dans l'Hiſtoire, où des terres que chacun avoit ſous les yeux, aient été repréſentées par des valeurs en papier, & où ces valeurs ſe ſoient évanouies ? Le Miſſiſſipi ſera-t-il oppoſé à l'Abbaye de Cîteaux, à l'Abbaye de Cluni, & à cette foule de Maiſons Religieuſes dont l'opulence contraſtoit ſi fort avec la miſère publique ? La difficulté des ventes, faute de moyens d'acquérir, voilà le ſeul obſtacle que vous ayez à vaincre. Cette impuiſſance, ou générale, ou prolongée, eſt le dernier eſpoir des ennemis de la Conſtitution ; mais il ſera

déçu comme tant d'autres. L'Aſſemblée Nationale n'aura pas vainement entrepris de ſauver l'Etat. Les aſſignats ſeront le lien de tous les intérêts particuliers avec l'intérêt général. Leurs Adverſaires même deviendront Propriétaires & Citoyens par la révolution & pour la révolution. Ils vivront de cette terre déſormais affranchie malgré eux, & ce ſera le terme des vaines terreurs par leſquelles ils voudroient nous arrêter.

Après avoir prouvé que la nouvelle émiſſion d'aſſignats eſt le ſeul moyen de déterminer, de forcer même, en quelque ſorte, la vente des Domaines nationaux, & que par conſéquent elle eſt indiſpenſable, faudra-t-il répondre au danger de cette affluence de concurrens qui ſe préſenteront aux ventes, & qui ſeront tous froiſſés dans l'étroit paſſage qui leur ſera ouvert; cette hyperbole ſignifie ſans doute que la création des assignats animera beaucoup les enchères & élevera le prix des domaimes Nationaux. N'eſt-ce pas préciſément ce que nous cherchons? On ſera forcé d'acheter trop cher, vous a-t-on dit, & là l'injuſtice commence. Ah, Meſſieurs! Puiſſions-nous n'avoir à nous reprocher d'autre injuſtice que celle d'avoir fait fructifier pour la Nation le Domaine de la Nation! Chacune des larmes que nous aurons épargnées au Peuple, ſera notre récompenſe. Et qu'importe à l'Etat que les terres ſoient achetées à un prix élevé! L'induſtrie en aura plus d'intérêt à s'y exercer. Faut-il donc, pour être juſtes, que nous appliquions les calculs de la banque à des valeurs territoriales? Elles n'ont point de denier fixe, comme il n'y a point de bornes à

leur produit, lorſque des mains économes & libres les cultivent. Nous reviendrons à des goûts plus ſimples, à des mœurs plus pures : ſont-ce là les malheurs dont on nous menace?

L'avantage des aſſignats pour la vente des domaines n'eſt plus douteux ; il s'agit à préſent d'examiner quelle ſera leur influence dans la circulation.

Je commencerai par obſerver que, ſi leur effet certain eſt de ſe précipiter vers les acquiſitions des biens-fonds, ils ne feront que le chemin néceſſaire pour y arriver, & que l'intervalle ſera bien court entre leur ſortie du Tréſor public & leur diſparition dans la Caiſſe de l'Extraordinaire. Mais enfin, ſuivons-les pas à pas, tâchons de ne pas les perdre de vue un ſeul inſtant, & dans la route qu'ils doivent parcourir, examinons s'ils feront tout le ravage dont on les accuſe à l'avance. C'eſt ſur ce point que l'on a ſur-tout cherché à effrayer l'imagination. Je ne m'arêterai pas ici à combattre des preſtiges ; c'eſt la raiſon qui va nous juger, c'eſt elle ſeule qu'il s'agit de convaincre.

A entendre certains ſpéculateurs, on croiroit que, ſi l'Aſſemblée Nationale décrète le rembourſement de la dette exigible en aſſignats, tout-à-coup 1900 millions de papier vont fondre ſur nos têtes, & courant de main en main, ſuivant l'empreſſement que chacun aura de s'en défaire, vont inonder la Capitale & les Provinces. Il ſembleroit que ce papier repréſenté par la dixième partie des propriétés du

Royaume, aura tout-à-coup perdu ſa valeur en dépit de l'évidence & de l'intérêt trés-réel que chacun aura à l'employer utilement. De là, on nous peint tous les déſaſtres, arrivant à ſa ſuite, les atteliers déſerts, les denrées les plus néceſſaires doublant de prix, le Commerce anéanti, le peuple au déſeſpoir & le Royaume preſque déſerté par ſes malheureux habitans.

A ce tableau fantaſtique, je n'oppoſerai que la ſimple vérité. La fauſſeté de la ſuppoſition me diſpenſera peut-être d'en diſcuter les conſéquences. L'accumulation des aſſignats dont on veut nous effrayer, n'eſt qu'une chimère; leur émission ſera ſucceſſive par le ſeul méchaniſme de leur fabrication; leur diſtribution ſera lente par les formes indiſpenſables de la liquidation. La rapidité de leur écoulement par les ventes ſurpaſſera vraiſemblablement celle de leur production; enfin il ſera plus néceſſaire de chercher des moyens pour ſuppléer au retard de leur émiſſion que pour en prévenir l'engorgement, &, quelque ſomme que vous en décrétiez, il n'en exiſtera peut-être jamais la moitié. Je ne veux cependant pas éluder la difficulté, & je les ſuppoſe tous, non ſucceſſivement, mais à la fois dans les mains deſtinés à les recevoir.

Alors de deux choſes l'une, ou les beſoins de la circulation appelleront les aſſignats dans le commerce, ou le diſcrédit les en repouſſera. Si la circulation les y appelle, c'eſt qu'ils y ſeront utiles; c'eſt que, ſans leur ſecours, il y auroit pénurie d'eſpèces; alors ils s'y ſoutiendront ſans peine, ils y conſerveront leur valeur,

ils

ils ne ſeront à charge à perſonne, & les dangers que l'on vous préſage ne ſont que des rêves de l'imagination. Si, au contraire, la circulation les repouſſe, on les refuſera dans tout marché libre, ils perdront beaucoup contre l'argent & même contre les marchandiſes; mais alors il me paroît démontré que leurs poſſeſſeurs, certains de les placer au pair dans l'acquiſition des domaines nationaux, ſe garderont bien de s'en ſervir pour tout autre uſage. Dans l'alternative d'employer à leur dépenſe des écus ou des aſſignats, ils ne pourroient héſiter à conſacrer de préférence leurs écus aux beſoins de la vie, & à reſerver les aſſignats pour leur véritable emploi. Enfin dans le beſoin abſolu d'argent, s'ils étoient forcés de s'en procurer à perte, ce ne feroit jamais que pour le plus ſtrict néceſſaire, & la majeure partie des aſſignats ſuivroit toujours ſa vraie deſtination; car en cela, comme en toute autre choſe, l'intérêt eſt la plus sûre bouſſolle des actions humaines.

Mais, vous a-t-on dit, il pourroit arriver que des particuliers n'ayant que de petites ſommes en aſſignats, ne vouluſſent pas acheter de domaines & ne puſſent échanger leurs billets contre de l'argent.

Je répondrai qu'une ſomme, quelque modique qu'elle puiſſe être, eſt pour ſon poſſeſſeur la repréſentation d'un capital deſtiné à lui donner du revenu, ou une ſomme réſervée pour ſes dépenſes. Sous ce dernier rapport, j'ai indiqué les moyens d'adminiſtration néceſſaires pour faciliter les échanges. Dans la première ſuppoſition, celle d'un capital à employer, peut-être ne ſeroit-ce pas un ſi grand mal que la pa-

reſſe fût ſollicitée par l'intérêt pour l'emploi en terres ; mais ſi la pareſſe eſt la plus forte, le propriétaire de l'aſſignat le prêtera à un acquéreur, & aura une hypothèque au lieu d'une propriété foncière ; enfin, il ſera ce qu'il feroit avec de l'argent, excepté qu'il n'aura plus la reſſource d'agioter des effets ſur la place.

Cette diſtinction entre les capitaux deſtinés à être productifs, & les ſommes conſacrées aux dépenſes, mérite la plus ſérieuſe attention ; elle eſt déciſive dans la queſtion qui nous occupe.

La totalité de ce que vous avez à payer dans ce moment-ci, conſiſte en capitaux dont le revenu fait vivre ceux qui les poſsèdent : ainſi, en général (car un objet ſemblable ne peut être conſidéré qu'en maſſe) ces capitaux chercheront à ſe placer plus ou moins avantageuſement ſuivant les circonſtances & les poſſibilités. Un grand marché en biens-fonds s'ouvre à l'inſtant même où cette foule d'intérêts eſt dirigée vers un but commun, celui de placer. Ce marché n'eſt pas ſeulement dans un endroit, il eſt ſur toute la ſurface du Royaume, & par-tout, à tous les jours, à toutes les heures, la monnoie de l'Etat eſt reçue dans ſon exacte valeur ſans conteſtation, ſans parité avec aucune autre. Un aſſignat de 1,000 livres vaut 1,000 liv. d'un bout du Royaume à l'autre : il ne s'agit plus de l'échanger contre de l'argent ; c'eſt, au contraire, l'argent qui doit ſolliciter cet échange ; ainſi point de baiſſe à craindre, point de négociation haſardeuſe. Le bien eſt adjugé, le papier, ſigne d'une dette de l'Etat, eſt reçu comme il a été donné, & la dette qu'il repréſentoit, & le ſigne de cette repréſentation, diſpa-

roiſſent dans le même inſtant. Telle eſt, Meſſieurs, la marche néceſſaire & inévitable de tout ce que vous donnerez pour rembourſer des capitaux ; jamais vous n'aurez à craindre de les voir affluer dans la circulation.

Mais, vous a-t-on dit, avant d'arriver à celui qui fera une acquiſition, les aſſignats auront fait un chemin prodigieux, & c'eſt dans ce chemin qu'ils exerceront leur ravage. En paſſant de Créancier à Créancier, ils produiront une révolution dans toutes les fortunes. C'eſt un étrange abus des mots ; car, enfin, en quoi conſiſtera cette révolution ? L'état, premier débiteur, ſera libéré ; le ſecond, le troiſième, le quatrième débiteur & ainſi de ſuite, ſeront libérés de même de ce qu'ils ſe trouveront en état de payer. Un Aſſignat ne ſortira jamais d'une main ſans acquitter une dette, & ſans l'acquitter loyalement, puiſqu'il ſera toujours donné & reçu pour la même valeur. Au-lieu de toutes ces injuſtices & de tous ces malheurs que l'on nous annonce, je vois au contraire la ſolution du plus étonnant problême politique, une libération preſque générale de toutes les fortunes, par un moyen neuf, doux, rapide, & en derniere analyſe, je vois des terres immenſes paſſer dans des mains induſtrieuſes & porter un nouvel accroiſſement à la fortune & à la proſpérité publique. Tous ces avantages ſont dûs à l'emploi des aſſignats pour rembourſer des capitaux.

Il n'en eſt pas ainſi de la profuſion de ces mêmes ſignes, lorſqu'on les emploie à des dépenſes. C'eſt là qu'une proportion juſte eſt difficile à connoître, & importante à ſaiſir. Là, tous les inconvéniens ſe trouvent

attachés à l'excès. Vous avez été forcés de destiner 400 millions à cet objet; il en pouvoit résulter un renchérissement dans les denrées; heureusement cela n'est pas arrivé, parce que les assignats n'ont, en effet, remplacé que le numéraire qui manquoit, & que, par cette raison, ils n'ont pas excédé les besoins de la circulation. Il est possible même que le nombre en fût encore augmenté, sans grand inconvénient; mais il seroit dangereux de suivre sans réserve ce premier exemple, & de pousser plus loin une tentative que la plus urgente nécessité justifie sans doute, & dont la vente des Domaines est le correctif. Mais s'opposer à-la-fois à des remboursemens inévitables de capitaux, & vous proposer une nouvelle émission pour des dépenses, c'est renverser tous les principes, c'est, dans une détermination qui présente des avantages & des inconvéniens, ne conserver que les inconvéniens, & repousser les avantages. Sans doute, Messieurs, il faut pourvoir au déficit dans les revenus; mais toute émission nouvelle de Billets pour cet usage doit être proscrite, sur-tout quand vous ne pouvez la faire sans affoiblir le gage des créanciers; sans renouveller par-là les justes craintes qui, dans ce moment-ci, repoussent le numéraire; sans risquer de renchérir tous les échanges, & sans intervertir peut-être les proportions entre le numéraire circulant & les denrées. Il faut pourvoir au déficit de nos revenus; mais avant tout, il faudroit le connoître avec quelque précision. Il est impossible que 200 millions, 150 même nous soient nécessaires; & sans doute vous ne les accorderez pas, sans vous être fait remettre un état bien circonstancié des revenus sur

lesquels on auroit eu tort de compter, & des dépenses qu'on n'avoit pu prévoir ; mais si ce secours est indispensable, si vous êtes condamnés à prendre un parti de circonstance, le plus fâcheux de tous, un emprunt seroit préférable à une émission de Billets. Des Etrangers, dit-on, vous ont offert 70 millions, & vous les offrent encore de la manière la plus favorable aux circonstances, puisque le quart doit être fourni en numéraire effectif. Vous n'avez pas écouté cette proposition, vous ne deviez pas l'écouter alors ; vous étiez loin de penser que les besoins viendroient encore vous assaillir. Si ces besoins existent, je vous invite à accepter cette ressource, & à voter une taxe quelconque pour l'annuité qui l'acquittera. Si 70 millions ne vous suffisoient pas, ou si par d'autres raisons cette offre ne vous convenoit point, jamais un moment plus favorable ne se sera présenté pour ouvrir ici un emprunt de plus forte somme à l'intérêt de trois & demi ou de quatre pour cent. Je sais qu'il sera rempli en assignats ; mais ce sera du moins avec ceux qui existent, & le nombre n'en sera pas accru. Je ne saurois trop vous le répéter, la somme d'assignats pour le remboursement des capitaux est indifférente ; la somme d'assignats pour le paiement des dépenses ne peut être trop resserrée.

Vous êtes au moment d'établir l'impôt, & l'on a toujours été frappé de la difficulté d'atteindre les Capitalistes. Quel moyen plus sûr de les atteindre, que de les transformer en propriétaires ? Ces richesses de porte-feuille remboursées en assignats, ou s'évanouiront, ou

feront chargées en propriétés foncières. Le mouvement de toutes les affaires prendra une direction nouvelle. L'oisiveté des grandes Villes fera place à l'industrie active des campagnes, & c'eft ainfi qu'en ne paroiffant que céder aux loix de la néceffité, vous aurez effectivement fuivi toutes celles de la morale.

J'ai prouvé qu'autant les premiers affignats étoient néceffaires pour fuppléer au déficit des revenus, autant les nouveaux le font pour fuppléer au déficit des capitaux ; que par un concours de circonftances extraordinaires, les premiers n'ont pas influé fur le prix des denrées, & que par la feule nature des chofes, les feconds ne nous expofent même pas à ce rifque. Je crois avoir parcouru les principales raifons dont on fe fert pour combattre le fyftême des affignats ; mais lorfque ceux qui l'attaquent font obligés de mettre quelque chofe à leur place, que vous confeillent-ils de leur fubftituer ? Les efprits les plus fertiles en inventions ne vous ont propofé, jufqu'ici, que des quittances de finance. Les divers projets ne différent que fur la fomme des intérêts, qui a varié depuis cinq jufqu'à trois pour cent. Dans cette dernière hypothèfe, la moins onéreufe de toute pour l'Etat, 1900 millions de rembourfement vous coûteroient 57 millions d'intérêts, que les affignats vous épargnent ; mais j'ai peine à concevoir, je l'avoue, que l'on vous propofe férieufement de rembourfer des effets au porteur à cinq pour cent, par d'autres effets au porteur à trois pour cent, & que cela s'appelle un rembourfement. Autant vaudroit déclarer que les intérêts ci-devant à cinq pour cent font réduits à trois, & je répondrois à ceux qui feroient

cette étrange propoſition, par la lecture de votre Décret du 27 Septembre 1789, qui contient l'engagement formel de ne faire aucune réduction ni retenue ſur les rentes. Une idée ſemblable n'étant, ni admiſſible, ni même préſentable, il ſeroit plus ſimple & plus franc ſur-tout, de dire qu'on trouve les choſes très-bien comme elles ſont, qu'il eſt deſirable de demeurer dans le même état, & que pour l'uniformité ſeulement, il eſt bon de convertir toutes les créances exigibles en quittances de finance à cinq pour cent. Alors ce n'eſt plus 57 millions d'intérêt qu'il vous en coûteroit; c'eſt 95, ſans compter l'intérêt des premiers aſſignats, à moins que, ſuivant le conſeil d'un Géomètre célèbre, qui dans cette occaſion nous a fait part de ſes lumières, vous ne vous débarraſſiez des intérêts en ne les payant pas, & vous réſervant d'en tenir compte au moment des acquiſitions. Comme je ne crois pas que ce moyen commode d'épargner les impôts vous paroiſſe digne de votre loyauté, je ne m'attacherai pas à le réfuter, & je me bornerai à obſerver que, ſi vous adoptiez des quittances de finance à cinq pour cent, vous ne pourriez contraindre vos créanciers à les recevoir qu'à ce taux, & votre opération ſe borneroit à avoir fait changer de nom à votre dette; ce qui ne préſente pas un grand avantage; & que par l'intérêt attaché aux créances ſur l'Etat, vous auriez rendu parfaitement invraiſemblable la vente des Biens nationaux. J'obſerverai encore à ceux qui deſirent des quittances de finance, & qui les diſent ſi bonnes pour toute la Nation, qu'elles ſeroient mauvaiſes pour ceux qui ne les auroient pas, puiſqu'ils contribueroient à

en payer les intérêts, & qu'elles seroient encore plus mauvaises pour ceux qui les auroient, si, par malheur, ils se trouvoient forcés à s'en défaire par voie de négociation; ce qui arriveroit souvent, leur transmission ne pouvant être forcée. Il existe aujourd'hui pour environ 700 millions d'effets publics. Ils perdent jusqu'à 20 pour cent dans leur négociation libre contre des assignats. L'emprunt de Septembre 1789, ce premier emprunt national à cinq pour cent, est presque dans ce cas. Si la masse des effets étoit plus que triplée, si l'intérêt étoit à trois pour cent au lieu de cinq, peut-on prévoir à quel degré les quittances de finance tomberoient? Ainsi ruine pour l'Etat, constamment chargé du paiement des intérêts; ruine pour les particuliers surchargés d'une marchandise trop commune, & redoublement de richesses pour ceux qui vivant de la détresse publique, mettroient eux-mêmes le prix aux quittances de finance, & par-là se rendroient maîtres de la valeur de nos Domaines. C'est augmenter tous les maux sans pouvoir espérer aucun bien. Profitons du moins de notre propre expérience. Au mois de Décembre dernier, par toutes les raisons qu'on vous allègue aujourd'hui, car ce sont exactement les mêmes que l'on disoit alors, & que l'on a répétées au mois d'Avril, on vous engagea à repousser l'idée des assignats-monnoie, & à décréter des assignats libres à cinq pour cent. La Caisse d'Escompte devoit recevoir ainsi les 170 millions qui lui étoient dus. Elle a reçu en effet de ces assignats; & dans l'espace de quatre mois, elle n'a pu en placer que pour 1400 mille francs. Changez le mot, & vous retrou-

verez dans les aſſignats libres les quittances de Finance. Réduiſez l'intérêt, & vous aurez celles que l'on vous propoſe. Alors M. du Pont m'accuſoit de propoſer la banqueroute ; il annonçoit, comme aujourd'hui, le pain à ſix ſols la livre. Heureuſement ſon zèle pour le bien public l'a trompé cette fois, & j'eſpère qu'il le trompe encore.

J'ai cependant propoſé moi-même au Comité l'admiſſion des quittances de finance dans le rembourſement de la dette exigible ; mais je les propoſois en concurrence avec les aſſignats, en laiſſant aux Créanciers le choix d'être rembourſés d'une manière ou d'une autre ; & cette liberté nous mettoit à l'abri de tout reproche. C'eſt ainſi que je penſe encore que vous devez décider la queſtion, puiſqu'il exiſte un partage réel dans les opinions. Par là vous modérez l'uſage de votre autorité ; vous laiſſez aux eſprits le temps de ſe raſſeoir. Vous ménagez tous les intérets. Les quittances de finance ſeront priſes par ceux qui ne ſeront pas preſſés d'acquérir. L'intérêt modique ou une prime que je vous propoſe de leur attacher, eſt un ſacrifice que vous ferez à l'opinion ; avec cette meſure vous êtes certains que 8 ou 9 cent millions d'aſſignats ſuffiroient à tout, au moyen de leur émiſſion & de leur rentrée ſucceſſive, & puiſque perſonne ne ſera contraint de prendre des quittances de finance, il n'y a plus d'injuſtice.

Quant à vous, Meſſieurs, vous ne pouvez préférer excluſivement au ſeul moyen régénérateur une reſſource vaine qui n'eſt favorable, ni au Tréſor public qu'elle n'allége pas, ni aux créances qu'elle n'acquitte point

ni à la circulation qu'elle ne peut ranimer, ni fur-tout à la vente des Domaines qu'elle rend prefqu'impoffible.

Pour entraîner votre décifion, l'on met en avant l'intérêt du commerce, comme fi le commerce pouvoit profpérer lorfque toutes les parties de l'Etat font languiffantes & obftruées! effayons encore d'apprécier ces craintes.

Sous quel rapport le commerce feroit-il fondé à redouter l'émiffion des affignats?

Eft-ce au commerce intérieur qu'elle pourroit nuire? Mais le commerce intérieur ne peut avoir lieu qu'autant que les fignes repréfentatifs des échanges font abondans & multipliés, & ce plan eft le feul qui rempliffe cet objet important. La rareté des fignes repréfentatifs eft telle encore, malgré les affignats, que les meilleures lettres-de-change ne fe négocient qu'avec beaucoup de difficulté & de perte contre des affignats.

Eft-ce le commerce extérieur que ce projet doit alarmer, en lui faifant craindre une plus grande rareté des efpèces? Mais le commerce extérieur n'eft avantageux & defirable pour une Nation, qu'autant que la foulte eft en fa faveur, comme elle l'a toujours été pour la France, dans les temps de fa profpérité, & jufqu'à cette foulte ce commerce ne fe fait que par des échanges de marchandifes. Qu'importe donc aux Nations étrangères que les efpèces deviennent momentanément rares dans le Royaume, & que les paiemens s'y faffent d'une manière ou d'une autre, fi ces Nations font toujours en définitif débitrices de la France, c'eft-à-dire fi la maffe de nos productions territoriales & celle de nos ouvrages manufacturés, furpaffe conftam-

ment de 30 à 40 millions au plus bas ce que nous fourniſſent les Nations étrangères. La détreſſe affreuſe qu'éprouvent tous les genres de commerce depuis dix-huit mois que toute circulation eſt interrompue, eſt une preuve malheureuſement trop évidente de la néceſſité d'adopter un plan qui ſeul peut rétablir promptement la circulation.

Quant aux manufactures & fabriques de toute eſpèce, elles périſſent faute de pouvoir ſe procurer des ſecours. Et comment en trouveroient-elles? Leurs magaſins ſont remplis, & les acheteurs manquent faute des moyens de payer.

Les Prêteurs manquent également par le défaut de confiance qui réſulte de ce que les Manufactures n'ont aucun débit; & s'il s'en trouve, ce n'eſt qu'à un intérêt ſi exorbitant, qu'il abſorbe & au-delà le bénéfice que les Fabricans ont pu ſe promettre de leur ſpéculation. Les ouvriers ſont par-tout ſans ouvrage, & ſe voient réduits à l'affreuſe alternative ou de mourir de faim, ou de devenir des brigands. Auſſi les aſſignats qu'on vous repréſente comme le fléau des atteliers, ſont-ils vivement ſollicités par beaucoup de ceux qui les dirigent.

Quelle eſt donc l'eſpèce de commerce qui pourroit fleurir, ou même ſe ſoutenir tant que les fabriques nationales ſeront dans cet état d'oppreſſion? Ils proſpéreront tous au contraire lorſqu'une grande abondance de valeurs repréſentatives des objets à échanger, fera reparoître les acheteurs & baiſſer l'intérêt de l'argent.

Il eſt cependant un genre de commerce qui dif-

paroîtra devant les aſſignats, mais je ne crois pas que l'Aſſemblée Nationale entreprenne de le relever, lorſque ſes détails & ſes élémens lui ſeront bien connus, & il faut enfin les lui faire connoitre : c'eſt celui qui a pour baſe & pour objet de ſpéculation la pénurie générale, & le diſcrédit des effets publics. Ce commerce a un grand avantage ſur tous les autres : c'eſt qu'il n'exige aucune miſe de fonds, & que cependant il rapporte beaucoup plus que ceux qui obligent aux plus fortes avances.

Ceux qui l'exercent ne ſont pas ſans relation avec les places du commerce, mais c'eſt à Paris ſur-tout qu'ils réſident, & c'eſt là qu'ils ont l'art de préſenter leur intérêt très-perſonnel, ſous le nom reſpecté de l'intérêt du commerce. Les Banquiers qui travaillent dans ce genre n'ont beſoin que d'être accrédités à la Caiſſe d'Eſcompte, c'eſt-à-dire que leurs lettres-de-change à trois mois y ſoient acceptées à l'eſcompte ordinaire de cinq pour cent.

Un particulier poſſeſſeur d'effets publics, qui a un beſoin momentané d'argent, & qui ne voudroit pas ſe défaire de ſes effets lorſqu'ils perdent beaucoup, s'adreſſe à ces banquiers, & leur demande, par exemple, 100 mille francs pour trois mois. Ils y conſentent ſur un nantiſſement en effets publics de 125 ou 130 mille francs, plus ou moins, ſuivant le cours de la place. Au moment du dépôt fait pour trois mois avec faculté de vendre au bout de ce terme en cas de non-paiement, l'obligeant prêteur ne donne pas d'argent, mais il tire une lettre-de-change à trois mois,

& en envoie recevoir le montant à la Caiſſe d'Eſcompte, ſur le pied ordinaire de l'eſcompte de 5 pour cent. Il retient enſuite au moins un pour cent par mois, & remet le reſte, c'eſt-à-dire 97000 liv. à l'emprunteur ; au bout de trois mois on lui rapporte 100,000 liv., il acquitte ſa lettre-de-change, & rend le dépôt. De cette manière, ſa ſeule ſignature lui vaut douze pour cent, moins l'eſcompte, c'eſt-à-dire ſept. Or, comme cela ſe répète tous les jours, & pour des ſommes fort conſidérables, comme cela ſe fait ſans aucun débourſé, il eſt aiſé de concevoir que ceux qui ont adopté cette façon de vivre, deſirent la conſerver, & voient la ruine de leur commerce dans l'anéantiſſement des effets publics, & dans la prolongation de la pénurie générale.

Ce n'eſt pas tout encore : comme la loi n'autoriſe pas cette manière de prêter ſur dépôt, & que tous les dépoſitaires ne ſont pas également délicats, il leur arrive quelquefois d'uſer pendant leurs trois mois des effets qu'ils ont en gage. S'ils imaginent un moyen de les faire hauſſer, ils les vendent à leur profit. Au moment de les rendre, ils manœuvrent en ſens contraire, & en rachètent. Ce manége rapporte à ceux qui le font habilement, huit à dix pour cent au-delà de l'intérêt qui leur eſt aſſuré par leur marché. Voilà la cauſe ſouvent ignorée des variations de prix ſur la place. C'eſt, comme vous le voyez, le chef-d'œuvre de l'agiotage. Les quittances des finance ſeroient particulièrement propres à l'entretenir ; auſſi les gens du métier diſent-ils beaucoup de mal des aſſignats.

Le véritable commerce, cette profession si honorable & si utile, voit avec horreur, & ces manœuvres obscures, & ces gains illicites. Le remboursement des effets publics en est le terme, & les assignats seuls peuvent l'opérer.

Dans cette occasion, comme dans toutes celles où l'esprit de parti joue un grand rôle, on croit fortifier son opinion en empoisonnant les motifs de ses adversaires, & en les présentant sous un jour odieux. Ceux qui combattent les assignats ne se lassent pas de répéter qu'ils ne sont défendus que par des hommes accablés de dettes, & qui comptent se sauver par ce moyen. On aura, disent-ils, à vil prix beaucoup d'assignats, & on forcera ses créanciers à les prendre. Mais comment les aura-t on à vil prix ? Quel est le motif qui pourra engager un propriétaire d'assignats à les donner à moitié de leur valeur, lorsqu'il sera toujours le maître de les employer pour leur valeur entière dans l'acquisition des domaines nationaux ? Est-ce le besoin absolu du numéraire ? Mais ce besoin ne peut engager qu'à l'échange d'un assignat de la plus petite somme. Spéculera-t-on sur des ventes de terres ou de maisons particulières qui s'éleveront à un prix excessif ? Mais cette spéculation est-elle probable au moment où trois milliards de biens-fonds de toute espèce présenteront leur concurrence. Vous le voyez, Messieurs, l'injure est ici plus absurde encore que le raisonnement. Le fait est, il faut le dire nettement, que par l'entremise des assignats les biens du Clergé seront vendus vîte, & seront bien vendus, & que c'est là précisément ce que l'on voudroit empêcher.

Il vous a été recommandé de vous méfier de ces inventions par lesquelles on prétend s'affranchir, d'un tour de main, de tous les embarras accumulés par des circonstances inouies. Sans doute il faut examiner si ces inventions vous trompent ; si elles vous promettent de vous affranchir, & ne le font pas ; mais assurément ce n'est pas parce qu'une conception est simple, qu'elle est mauvaise. Vous voyez où nous ont conduits les opérations compliquées, vous voyez les résultats de cette sagesse pusillanime, qui, par ses irrésolutions, paralyse tout, & nous menace de mourir dans les angoisses, après nous avoir fait traîner une vie languissante. Une résolution hardie, hasardeuse même, vaudroit mieux que cette longue agonie ; du moins le parti que l'on vous propose vous assure une vente avantageuse de vos domaines qui, sans cela, dépériroient dans vos mains ; du moins il anéantit des engagemens exigibles ou prêts a le devenir, & il épargne au peuple l'intérêt de deux milliards trois cents millions outre les sommes de remboursement. Le peuple qui paiera cent vingt millions de moins, ne vous accusera certainement pas d'imprudence. Il ne haïra pas ces assignats qui l'auront sauvé. C'est contre cette économie de cent vingt millions d'impôts que viendront se briser tous les efforts de ceux qui repoussent les assignats. Le calcul en est trop simple pour qu'on puisse en imposer à la Nation sur ce point. Si vous ne remboursez pas deux milliards trois cents millions que vous devez (& vous ne pouvez les rembourser que par des assignats) il ne vous est pas libre d'en réduire l'intérêt, encore moins de ne pas le payer ni même

de le ſuſpendre ; & ſi l'excès de l'impôt légitimoit une fois la réſiſtance des contribuables, qui peut nous répondre que même la ſomme ſur laquelle vous avez droit de compter rentreroit au tréſor public ? La confuſion, l'anarchie, voilà les fruits inévitables des conſeils timides que l'on vous donne. Le courage, Meſſieurs, eſt, dans certaines occaſions impérieuſes, la véritable ſageſſe ; mais il n'exclut pas la prudence. La ſageſſe courageuſe conſiſte ici à entreprendre un plan libérateur ; la prudence a y ajouter toutes les précautions convenables. Ainſi tandis que vous ordonnerez le rembourſement général en aſſignats & en quittances de finance, il faut en même-temps faire les diſpoſitions néceſſaires pour varier les diviſions des aſſignats de manière à les rendre propres à tous les appoints, il faut multiplier les caiſſes patriotiques pour l'échange de petits aſſignats contre la monnoie ; il faut faire frapper beaucoup de petites pièces, il faut abréger les formalités des ventes ; il faut déclarer que ſi des vues d'utilité publique vous ont engagés à retenir une partie des bois du Domaine national, vous en ſacrifierez ce qui ſera néceſſaire à l'acquittement de la dette ; enfin il faut accélérer les liquidations, & ſur-tout ne ſouffrir aucune émiſſion nouvelle d'aſſignats pour ſolder les dépenſes. Alors, Meſſieurs, laiſſez gronder autour de vous la malveillance & l'impéritie ; déployez votre grand caractère, & comptez ſur la ſeule récompenſe des hautes entrepriſes, le ſuccès & le jugement de la poſtérité.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.